



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU MORBIHAN

Direction du Cabinet et de la Sécurité  
Service de la Communication Interministérielle  
Affaire suivie par : Catherine Chombart  
Tél : 02 97 54 87 23 / 06 03 70 60 57  
messagerie: [pref-communication@morbihan.gouv.fr](mailto:pref-communication@morbihan.gouv.fr)  
Site internet : [www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr)

Vannes, le 22 août 2019

## COMMUNIQUE de PRESSE

### Des braconniers de pouces-pieds interpellés dans le Morbihan

Mardi 20 août 2019, une équipe de braconniers espagnols a été interpellée sur le littoral du Morbihan. Ils détenaient près de 110 kg de pouces-pieds, crustacé prisé sur le marché espagnol.

A la cale de port aux moines de Saint-Gildas-de-Rhuys, ils étaient 3 pêcheurs à débarquer d'un navire chargé de près de 110 kg de pouces-pieds et de matériel de pêche (combinaisons néoprènes, burins). Ils ont été interpellés en fin d'après midi par **les agents de l'unité littorale des Affaires maritimes de la DDTM/DML du Morbihan et les militaires de la brigade de gendarmerie de Sarzeau.**

Le parquet de Vannes est saisi de cette affaire.

Les braconniers encourent une amende de 22 500 euros, la confiscation de leur véhicule et de leur embarcation.

Le pouce-pied est un crustacé fragile à croissance lente. De part un encadrement strict et un contrôle strict de la pêche, cette ressource est aujourd'hui durable, d'où l'importance de lutter contre le braconnage. Dans le Morbihan, la pêche de loisir est limitée à quelques jours identifiés par mois, du lever au coucher du soleil, et à 3 kg par pêcheur.

Sa consommation est très prisée en Espagne où son prix peut atteindre 200 euros/kg sur la carte des restaurants. Depuis plusieurs années, un important trafic existe entre la France et ce pays.

Les services de l'État et les professionnels de la pêche sont pleinement mobilisés pour lutter contre les atteintes à la ressource.



[morbihan.gouv.fr](http://morbihan.gouv.fr)



@prefet56



Préfet du Morbihan